

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'OFFRE VIDAL EXPERT STRUCTURE

VIDAL France, Société Anonyme au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 082 273, dont le siège social est situé au 21 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après « VIDAL »), édite une base de données médicamenteuses à l'attention des professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement, ci-après la « Banque de Données » ainsi que des APIs permettant l'interconnexion entre la Banque de données et un ou plusieurs logiciels édités par des tiers, ci-après dénommés les (« APIs »). La Banque de données et les APIs sont ci-après désignés ensemble ou séparément, le ou les « Produit(s) ».

Le Client déclare avoir reçu, préalablement à sa souscription aux présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV »), toutes les caractéristiques informationnelles et techniques nécessaires à toutes précisions qu'il aura demandées concernant le mode de fonctionnement et le contenu de VIDAL EXPERT Structure (ci-après l'Offre Vidal).

La signature du bon de commande ou d'un devis par le Client implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente à l'exclusion de tout autre document.

1. OBJET

Les présentes CGV décrivent les modalités et conditions d'utilisation de la Banque de données et/ou des APIs, applicables sans réserve à tout établissement ayant souscrit à une licence d'utilisation à l'Offre Vidal, par la signature d'un bon de commande ou d'un devis, ci-après le « Client ».

Les droits d'utilisation concédés par les présentes sont accordés pour les besoins propres du Client, ils sont personnels, non cessibles et non exclusifs et aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré aux termes des présentes.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat est constitué :

- Du présent document intitulé « Conditions Générales de Vente » ;
- Du bon de commande ou du devis signé par le Client.

Le Contrat conclu entre VIDAL et le Client (ci-après les « Parties ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de signature par le Client du bon de commande ou du devis.

3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation du Bon de commande ou du devis par le Client, ou par défaut, à la date d'envoi au Client de la licence (fichier licence API ou clé d'activation).

Cas des Clients établissements publics

Le Contrat est conclu pour la durée maximale indiquée sur le bon de commande ou sur le devis.

Cas des Clients établissements privés

Le Contrat est conclu pour une durée de douze mois. Au terme de cette période initiale, le contrat sera tacitement reconduit d'année en année.

Les conditions de résiliation annuelle prévues à l'article 11 s'appliquent à ces deux cas.

4. DESCRIPTION DE L'OFFRE :

L'Offre Vidal délivrée par VIDAL comprend, dans les limites des prestations auxquelles a souscrit le Client et qui figurent sur son bon de commande ou devis :

- Un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la Banque de Données constituée notamment d'une sélection de fonds documentaires officiels principalement de nature normative et réglementaire, et de fonds documentaires

réunissant des publications du groupe VIDAL (Recos).

- Un droit d'utiliser les APIs pour une interconnexion de la Banque de données avec le(s) logiciel(s) expressément nommé(s) dans le devis ou bon de commande accepté par le client.
- Une assistance Client dans les conditions de l'article 5 ci-après.

Le Client s'engage à utiliser le nombre de licences à l'Offre Vidal (ci-après la/les « Licence(s) Vidal ») déterminé pour les seuls Utilisateurs Finaux de(s) établissement(s) mentionné(s) au devis ci-joint. Il est ainsi convenu que le Client devra s'assurer de la régularité de l'utilisation des Licences Vidal par les Utilisateurs Finaux et s'expose à des pénalités en cas d'irrégularité constatée.

La souscription à une Licence VIDAL inclus un abonnement à l'application VIDAL Mobile, téléchargeable et consultable gratuitement par l'ensemble des Utilisateurs Finaux du Client, pour toute la durée du présent contrat. La consultation gratuite et illimitée des données embarquées dans l'application VIDAL Mobile est possible après inscription individuelle et personnelle de l'Utilisateur Final au moyen de son adresse email professionnelle mise à sa disposition par le Client. Lorsqu'un Utilisateur Final quitte un établissement Client, cet Utilisateur Final ne peut revendiquer un droit d'utilisation de l'application VIDAL Mobile

5. CONDITIONS D'ACCES AUX PRODUITS

Les Produits sont accessibles aux seules personnes physiques autorisées par le Client à les utiliser (ci-après « le(s) Utilisateur(s) Final/ Finaux »), étant précisé que le Client ne peut autoriser des personnes autres que des membres de son personnel. Lorsqu'un Utilisateur Final quitte un établissement Client, cet utilisateur ne peut revendiquer un droit d'utilisation des Produits.

Tout usage de l'accès du Client aux Produits par une personne non autorisée engage la responsabilité du Client.

L'accès à l'Offre Vidal par le Client ou ses Utilisateurs Finaux se fait selon les modalités techniques suivantes :

- Soit un lien de téléchargement sur Internet (par email, à l'adresse mail communiquée lors de la commande) accompagné de la clé d'activation de la licence annuelle.
- Soit un fichier de licence API par une interconnexion avec la banque de données ou un logiciel édité par un tiers après téléchargement des APIs.

Une assistance client à l'utilisation du Produit est disponible par e-mail à l'adresse suivante : support-vxp@vidal.fr ou par téléphone au 09 77 40 18 18. Toute difficulté liée à l'installation des Produits (hors prestation d'installation réalisée par VIDAL), l'accès à Internet ou la configuration du matériel du Client n'est pas couverte par l'assistance client.

VIDAL se réserve le droit de ne pas satisfaire une demande de souscription qui lui serait soumise.

6. CONDITIONS D'UTILISATION

L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition du Client par VIDAL dans le cadre de son contrat est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle (ci-après les « informations »).

Le Client s'engage expressément :

- A utiliser les Produits ainsi que les fonds documentaires, informations, résultats des recherches et tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire des Produits, que pour les seuls besoins de son activité professionnelle et dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de VIDAL ;
- A ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen des Produits, une base de données visant à offrir directement ou

indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées, ou même à des Utilisateurs Finaux et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des données obtenues par l'intermédiaire des Produits VIDAL aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;

- A préserver la confidentialité de sa clé d'activation ou de son fichier de licence et prendre des mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, à l'exception des Utilisateurs Finaux, n'ait accès à ses informations et puisse ainsi accéder illicitement aux Produits ;
- A informer immédiatement VIDAL en cas de vol, perte ou utilisation illicite de la clé d'activation ou du fichier de licence API.

Le respect par le Client et les Utilisateurs Finaux des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle VIDAL n'aurait pas conclu le Contrat. En conséquence, VIDAL se réserve le droit de suspendre l'accès à l'Offre Vidal et résilier le Contrat immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que le Client ou les Utilisateurs Finaux ne respectent pas tout ou une partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre du Client ou des Utilisateurs Finaux.

Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques du Produit, et en particulier reconnaître :

- a) Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de l'ordinateur et/ou du réseau informatique, lui permettent l'accès au Produit. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale du Produit ;

b) Le Client est le seul responsable de ses accès Internet

- c) Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Le Client sera informé des mises à jour de données disponibles.

Il appartient au Client d'intégrer ces mises à jour. Le Client sera seul responsable des conséquences liées à l'absence d'intégration des mises à jour.

7. EVOLUTION

VIDAL se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et les fonctionnalités des Produits. VIDAL pourra proposer des modules complémentaires, gratuits ou payants auxquels le Client aura le choix de souscrire ou non. Le Client sera informé des dites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

Le Client est informé qu'en cas d'arrêt d'un ou des Produits, VIDAL pourra les remplacer par un autre produit équivalent en qualité, fonctionnalités et contenus. Le Client sera alors préalablement informé. Le Client conserve la possibilité de refuser le remplacement proposé et de demander, à titre indemnitaire et définitif, le remboursement des sommes versées correspondant à la durée de l'abonnement qui ne pourra être satisfaite.

VIDAL se réserve également le droit de modifier la teneur des CGV à tout moment. Les nouvelles CGV entreront en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site internet <https://www.vidalfrance.com/solutions/vidal-expert> et s'appliqueront aux contrats en cours.

8. CONDITIONS FINANCIERES

La souscription à l'Offre est consentie moyennant le paiement par le Client du tarif annuel forfaitaire

mentionné sur le devis ou le bon de commande signé par le Client. Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation.

Une facture est établie et adressée au Client après communication de la clé d'activation ou fichier de la licence API, puis tous les ans, à la date d'anniversaire du contrat.

Le Client est informé que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ou le bon de commande ne comprend pas les coûts d'accès à Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'accès à l'assistance client, qui demeurent entièrement à la charge du Client.

Le Client est également informé de ce que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année en fonction de la variation de l'indice Syntec, suivant la formule suivante :

$$P = P_0 \times (S/S_0)$$

Où :

P_0 est le prix de base

P est le prix après révision

S_0 est l'indice Syntec connu à la date de prise d'effet

S est le plus récent indice Syntec publié à la date de révision

Pour les Clients, établissements publics de santé, toute facture sera payable dans son intégralité dans les 50 jours suivant la réception.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client se verra appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture, un intérêt de retard égal aux taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement les plus récentes, majoré de 8 points, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire auquel s'ajoutera une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 40€.

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le Client, VIDAL se réserve pour

l'avenir, le droit d'exiger le paiement de l'intégralité des sommes restantes à payer pour la durée du Contrat.

Par ailleurs, en cas de non-paiement de la facture par le Client, VIDAL se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Produits, sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 11 ci-après. Le rétablissement de l'accès aux Produits ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée du Contrat restant à courir.

9. RESPONSABILITE

VIDAL est astreint à une obligation de moyen pour l'exécution du Contrat.

Les Produits contiennent ou donnent accès à des informations qui ont été recueillies auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ou de l'Agence Européenne du médicament ainsi que d'autres sources officielles auxquelles VIDAL ne serait se substituer.

VIDAL apporte un soin tout particulier à la qualité de ses Produits et services. Leur élaboration et composition est si complexe que Vidal ne peut exclure des omissions ou la présence d'informations erronées. VIDAL n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ses Produits ou de toutes données que le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux obtiendrait(en)t par VIDAL et sa Banque de Données. VIDAL s'engage à rectifier rapidement toute omission ou erreur dont elle aura eu connaissance ou qui lui aura été signalée par l'Utilisateur Final.

Le Client est responsable de la bonne adéquation de la Banque de données et/ou des APIs à ses exigences et besoins professionnels et, en sa qualité de professionnel de santé, de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus via VIDAL, et des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation des Produits et l'exploitation de ces données par le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux se font donc sous sa/leur seule responsabilité et à ses/leurs risques et périls. VIDAL ne serait être tenue responsable des conséquences éventuelles

pouvant résulter d'une erreur de prescription, de délivrance, d'administration ou plus généralement d'utilisation des Produits.

L'utilisation de la Banque de données et/ou des APIs ne dispense pas l'Utilisateur Final de vérifier les informations disponibles auprès des autorités et toutes autres sources officielles. L'utilisation des Produits ne serait remplacer la décision du prescripteur, seul juge des thérapeutiques à envisager.

VIDAL ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects, notamment ceux résultant d'une action d'un tiers à l'encontre d'un Utilisateur final et pouvant résulter d'une omission ou d'une information erronée résultant des Produits. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

En cas d'interconnexion entre les APIs et un logiciel édité par un tiers, la responsabilité de VIDAL ne pourra en aucun cas être recherchée si les données VIDAL ne sont pas correctement restituées. Le Client renonçant par avance à tous recours contre VIDAL de ce fait.

En toute hypothèse, la preuve de la faute de VIDAL sera à la charge du Client et dans le cas de mise en cause de la responsabilité sera limitée au moment effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

VIDAL est seule propriétaire des fonds documentaires, textes, illustrations, données contenus dans les Produits ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le Client et les Utilisateurs Finaux sont autorisés à reproduire et imprimer sur papier les données auxquelles ils accèdent pour un usage exclusivement interne et gratuit. Cette faculté ne

peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des données contenues au sein des Produits. Le Client et ses Utilisateurs Finaux s'interdisent de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces droits et plus généralement de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle détenus par VIDAL.

11. RESILIATION

Le Contrat pourra être résilié chaque année par l'une ou l'autre des Parties. La partie souhaitant mettre un terme au Contrat devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception à l'adresse renouvellement@vidal.fr au moins un mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Le présent Contrat pourra être résilié automatiquement et de plein droit par VIDAL dans l'hypothèse où le Client ne respecte pas les obligations mises à sa charge.

La résiliation du Contrat sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par VIDAL au Client, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'un manquement du Client à l'une de ses obligations.

VIDAL peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable au Client, suspendre l'accès aux Produits, à l'Offre et/ou prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit et sans préavis, en cas :

- a) D'absence de règlement d'une facture ;
- b) De communication par le Client ou un Utilisateur Final, de la clé d'activation ou du fichier de licence API à un tiers non autorisé,
- c) De violation par le Client du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat.
- d) De modification ou de reproduction des APIs sans autorisation préalable,

En cas de résiliation anticipée du Contrat en raison de la survenance de l'un des cas mentionnés au a) b) c) ou d) ci-dessus, toutes les sommes restant dues

par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL.

12. FORCE MAJEURE

La responsabilité de VIDAL ou du Client ne pourra être engagé dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que reconnu par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code civil. La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas, le prix restant dû à VIDAL sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au règlement européen du 27 Avril 2016 « RGDP » et à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, le Client et le cas échéant, les Utilisateurs Finaux, sont informés que des données à caractère personnel qu'ils communiquent à VIDAL lors de la commande dont l'objet d'un traitement informatisé par VIDAL afin de permettre à VIDAL de traiter la commande et l'accès au Produit. Ces données sont transmises aux services marketing et digital, commercial et ADV de VIDAL. Elles sont également susceptibles d'être transmises à l'éditeur de Logiciel d'Aide à la Prescription utilisé par le Client, partenaire de VIDAL, pour le traitement administratif et financier de la commande. Les données pourront également être utilisées par VIDAL à des fins de prospection commerciale et pourront être communiquées à des tiers partenaires sauf opposition préalable du Client ou de l'Utilisateur Final. Le Client et les Utilisateurs Finaux disposent du droit d'introduire une

réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement, pour motifs légitimes et à la portabilité des données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après la mort. Pour exercer ces droits ou toutes autres questions, nous invitons le Client et les Utilisateurs Finaux à contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dpo@vidal.fr.

13. ASSURANCE

VIDAL déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et garantit être à jour dans le paiement des primes afférentes.

14. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat est conclu intuitu personnae.

Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par le Client à un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de VIDAL.

Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'autre Partie d'une quelconque des obligations, visées par le Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

15. LOI APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.